

Éditorial

La Fédération des écoles Steiner en France est une association régie par la loi de 1901. Ses membres sont les structures associatives qui hébergent juridiquement les écoles Steiner-Waldorf dans notre pays.

Comme toute association, notre Fédération est dirigée par un conseil d'administration élu par les membres, avec un président, un secrétaire et un trésorier.

Au cours de notre dernière assemblée, en janvier 2002, nous avons sollicité des candidatures nouvelles pour assumer ces fonctions. Les personnes présentes ont souhaité prendre le temps de la réflexion, avant d'accepter d'être cooptées par le conseil.

Nous sommes heureux d'annoncer que Odile Gelin, Présidente, Gabriel Landron, secrétaire, et Serge Rancillac, trésorier, ont pris leurs fonctions. Ils seront présentés à notre prochaine assemblée générale en janvier 2003, pour que leur nomination soit confirmée par l'ensemble des membres.

Merci à tous les trois de la part qu'ils prendront dans l'animation des différents organes de décision et d'exécution qui sont présentés par ailleurs dans ce numéro.

La reconnaissance du mouvement des écoles Steiner-Waldorf se poursuit

Depuis trois ans nous avons travaillé sans relâche pour gommer les effets délétères qu'une accusation injuste et sans fondement a entraînés sur nos écoles et ceux qui les animent. Nous avons reçu de nombreux soutiens et, aujourd'hui, nous pouvons nous féliciter que deux ministres qui se sont succédé à l'Éducation nationale aient reconnu la valeur de notre pédagogie et la qualité de notre action.

Le 24 juillet 2001 Jack Lang avait écrit à la Fédération pour confirmer que « les contrôles diligentés (...) n'ont pas révélé de pratiques à caractère sectaire » et qu'il en avait « informé Monsieur Alain Vivien, Président de la Mission interministérielle de lutte contre les sectes qui a pris bonne note de nos conclusions. »

Dans une lettre datée du 29 mai 2002, le chef de cabinet de Luc Ferry écrivait au président de la Fédération : « Monsieur le Ministre me charge (...) de vous transmettre ses vifs encouragements pour votre action éducative et culturelle. » La lettre se poursuivait par l'offre d'une rencontre avec un conseiller du cabinet.

Les réunions qui ont suivi avec le cabinet du nouveau ministre ont permis à la Fédération de poursuivre ses efforts vers la reconnaissance officielle de la pédagogie appliquée dans les écoles Steiner-Waldorf. Nous avons élaboré et déposé le 20 juillet dernier un projet argumenté et documenté qui vise à obtenir de l'État une convention différente du contrat d'association. Celle-ci nous permettrait d'obtenir une reconnaissance officielle et, éventuellement, d'accéder aux financements publics tout en respectant l'originalité de notre projet pédagogique.

Sous le titre « Pour une convention spécifique entre l'État et les écoles Steiner-Waldorf », ce projet rappelle que notre pédagogie se veut humaine, égalitaire et citoyenne. Il décrit le caractère fragile de la situation économique des écoles, en dépit d'une demande réelle de la part des parents d'élèves et il met en relief l'inadéquation des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur les écoles, qu'elles soient sous contrat ou hors contrat. En conclusion ce document présente les orientations que nous proposons, sous la forme d'une convention originale avec l'État qui porterait sur les axes suivants :

- reconnaissance de la qualité de la pédagogie, de son utilité sociale, de sa force innovante, de son intérêt pour la recherche ;

(suite en page 2)

(suite de la première page)

- préservation de la pédagogie dans sa cohérence, de la maternelle à la terminale ;
- étude du statut des professeurs et du statut des élèves ;
- modalités d'un partenariat dynamique entre la Fédération des écoles Steiner et le système éducatif français ;
- recherche d'un mode de financement approprié pour l'ensemble des écoles, respectueux de leur autonomie et de leurs diversités.

Notre projet décrit les besoins de financement qui seraient nécessaires afin de diminuer le poids des scolarités pour les parents et d'améliorer les rémunérations des enseignants. Il propose au ministère de l'Éducation nationale de se faire auprès de lui l'intermédiaire des établissements pour recenser les besoins précis des écoles, valider les demandes, mettre en œuvre les contrôles et les évaluations nécessaires.

Enfin il propose la mise en place dès l'année scolaire 2002-2003 d'un comité pédagogique qui facilitera l'évaluation de nos procédures (cf. page 3 pour plus de détails).

Ce projet est aujourd'hui entre les mains du cabinet de Luc Ferry et nous maintenons les contacts avec attention et régularité. Nous ne sommes pas encore au bout du chemin mais l'accueil qui a été réservé par le ministère de l'Éducation nationale à nos demandes nous laisse espérer des avancées favorables.

Les cercles de travail de la Fédération

La Fédération des écoles Steiner en France organise ses activités autour de différentes instances, représentatives des associations membres qui la composent. Une équipe de trois délégués assure la permanence des actions.

Le conseil de la Fédération

C'est le conseil d'administration de l'association. Il se compose d'environ quinze membres professeurs provenant de différents établissements. Il cherche à refléter la diversité des projets et des situations d'écoles et de centres de formation en France. Il assure la définition des missions essentielles de la

Fédération, lesquelles sont mises en œuvre par les permanents et des commissions internes composés de membres du Conseil. Il est aujourd'hui dirigé par une nouvelle équipe (cf. l'éditorial en première page).

Le cercle de consultation et d'orientation

Il est encore jeune. Il est formé de deux représentants de chaque école (dans la plupart des cas un parent d'élève et un professeur). Son rôle est d'assurer une circulation de l'information entre la Fédération et les écoles, de vérifier la compréhension et le soutien des initiatives de la Fédération et de faire remonter les préoccupations du terrain.

Le comité de pilotage international

Ce groupe de travail a été mis en place à l'initiative du Cercle de la Haye pour accompagner pendant trois ans les actions de développement entreprises à la suite des situations de crise de 1999-2000. Il est le garant auprès de nos partenaires de la bonne utilisation des moyens exceptionnels mis à disposition pour la réalisation de ces objectifs.

Il est composé de Walter Hiller (Fédération allemande des écoles Waldorf), Robert Thomas (Section Pédagogique, Suisse) Christopher Clouder (European Council of Steiner-Waldorf Education) et des trois délégués permanents de la Fédération.

La rencontre des chefs d'établissement

Instituée par nécessité pour répondre aux attaques dont notre mouvement a été victime en décembre 1999, cette réunion est devenue un outil de coordination et d'information indispensable pour toutes celles et tous ceux qui sont en charge des responsabilités juridiques et administratives de nos établissements. D'autre part, elle permet de réfléchir à l'évolution du rôle de directeur dans une école Steiner en France à notre époque.

La nouvelle organisation des permanents

La Fédération est aujourd'hui animée par trois délégués permanents : Jacques Dallé, Isabelle Ablard-Dupin et Henri Dahan. Ils ont en charge (ensemble ou séparément) les différentes missions : la vie du mouvement Steiner-Waldorf, la gestion du siège, le soutien aux écoles (pédagogie, organisation, communication, recherche de fonds, lobbying), la recherche de financements, les affaires juridiques et judiciaires, les relations internationales, les relations presse, les relations

avec le ministère de l'Éducation nationale, le monde politique et les autres mouvements pédagogiques (promotion du pluralisme scolaire).

Le temps consacré à la Fédération par les trois délégués permanents représente un total de deux équivalents temps plein.

À cette équipe il faut ajouter Monique Jomotte, qui assure sur un mi-temps les fonctions de secrétariat (administration, comptabilité, accueil, etc.). Enfin deux bénévoles (Babeth Johnson et Serge Rancillac) aident les permanents de manière régulière, essentiellement dans le domaine de la comptabilité.

Le projet de comité pédagogique

Dans le même souci d'évaluation que pour la démarche qualité, nous proposons la mise en place dès l'année scolaire 2002-2003 d'un conseil scientifique. Il s'agit de constituer un « comité pédagogique de sages » composé d'un représentant du ministère de l'Éducation nationale et de trois ou quatre personnalités indépendantes choisies pour leur compétence indiscutable dans leur domaine et concernées au premier chef par les questions d'éducation. Ce comité aura pour principale mission d'observer nos institutions à partir d'un rapport d'activité et au cours d'une rencontre avec les différents acteurs (professeurs, élèves, parents, conseillers techniques, anciens élèves, etc.). Au terme de ce travail, il rendra des conclusions et des préconisations à travers un document qui servira de référence aux discussions avec les représentants du ministère.

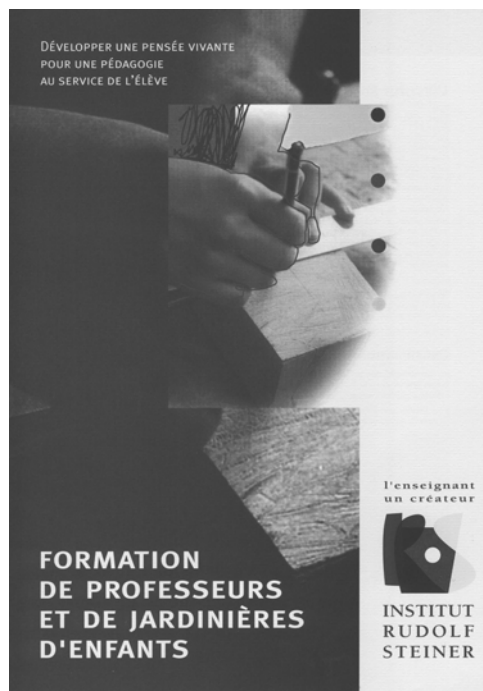
Une nouvelle plaquette pour l'Institut Rudolf Steiner

L'Institut Rudolf Steiner vient de se doter d'une nouvelle plaquette. Sur quatre pages illustrées de dessins et de photographies en couleurs, ce document décrit le programme de formation des professeurs et des jardinier(e)s d'enfants.

La formation, dispensée en français, accueille une cinquantaine d'étudiants de toutes nationalités. Le certificat de fin d'études délivré par l'Institut Rudolf Steiner permet d'enseigner dans les écoles Steiner-Waldorf du monde entier. Il ouvre aussi d'autres perspectives d'emploi (en centre de pédagogie curative pour les éducateurs spécialisés, ou dans d'autres structures).

Deux formules sont proposées, qui se terminent par un mémoire écrit soutenu oralement :

- une formation à plein temps d'une durée de deux ans, suivis d'une année de stage ;
- une formation par week-ends d'une durée de quatre ans suivis de stages longs.



Institut Rudolf Steiner
5, rue Georges Clemenceau 78400 Chatou
Tél. 01.39.52.58.19 Fax 01.39.52.71.89
e-mail : institut.rudolf.steiner@wanadoo.fr

Échos des écoles en France

Le Jardin d'Églantine à Paris

Après avoir fonctionné en service réduit l'an dernier, le jardin d'enfants a ouvert officiellement en septembre 2002. Il accueille aujourd'hui une vingtaine d'enfants de 2 à 5 ans dans des locaux vastes et agréables, homologués pour un effectif de 35 enfants. Une rareté à Paris : une cour permet les jeux en plein air. L'école est bien située (boulevard Brune, dans le XIV^e arrondissement). Elle est fréquentée par des enfants des quartiers sud et est de la capitale ainsi que des communes de banlieue limitrophes. Renseignements : 01 45 43 58 89.

Le Petit Prince à Mazan (Vaucluse)

C'est un jardin d'enfants (le matin) et une halte-garderie (l'après-midi) qui ont ouvert officiellement en septembre dernier. Mazan est un petit village provençal situé à 7 km de Carpentras et 25 km d'Avignon. Une douzaine d'enfants de 2 ans à 5 ans fréquentent cette structure qui peut en accueillir seize. Le Petit Prince 76, chemin du Banay 84380 Mazan 04 90 69 50 13.

Les écoles Waldorf dans le monde

Le mouvement à la rentrée 2002

On compte actuellement dans le monde quelque 900 écoles et 1700 jardins d'enfants. Les conditions de vie et de développement des écoles sont très différentes selon les lieux. Une brochure éditée en 2001 par l'association « Freunde der Erziehungskunst » (Les amis de l'art de la pédagogie) dresse un tableau très complet de la vie des écoles dans les différents pays du monde. Cette brochure est disponible (en anglais ou en allemand) au prix de 12,50 €, frais d'envoi non compris.

Pour la recevoir, écrire à : Kooperative Dürnau im Winkel 11 - D-88422 Dürnau (télécopie : 49 75 82 93 00 20).

Le rapport PISA

Dans un communiqué de presse, le Bund der Freien Waldorfschulen (la Fédération des écoles Steiner-Waldorf en Allemagne) a pris position sur les résultats de l'étude PISA (Programme for International Student Assessment) menée l'année dernière par l'OCDE. Elle a pris acte avec satisfaction « que la question de l'école et de l'éducation soit enfin redevenue une priorité dans la discussion sociale actuelle ». Si ce rapport n'a pas eu chez nous le même retentissement médiatique qu'en Allemagne, on peut néanmoins voir un effet de ses conclusions dans l'annonce faite par le gouvernement français d'un grand débat parlementaire sur la mission de l'école au premier trimestre 2003.

Le rapport PISA est disponible en français, en anglais et en allemand sur www.pisa.oecd.org

Alliance for Childhood

L'Alliance pour l'Enfance n'est pas une organisation conventionnelle, mais l'expression de volontés communes qui travaillent dans le but de protéger la petite enfance sous toutes ses formes.

Des représentants de la pédagogie Steiner-Waldorf s'associent au travail de l'Alliance partout où celle-ci est active. Il est à noter cependant que l'Alliance n'est pas une institution issue de la seule pédagogie Steiner et qu'à ce titre, toutes les bonnes volontés qui s'accordent sur les bases fondamentales de la protection de l'enfance sont les bienvenues.

Alliance for Childhood : Philipp Reubke 77 1d Gazon
CH 68910 Labaroche.

L'eau : un problème mondial

Plusieurs écoles Steiner-Waldorf dans le monde font partie du réseau des écoles associées de l'UNESCO (dont, en France, l'école Perceval de Chatou). Dans ce cadre, l'école Waldorf de La Haye (Pays-Bas) a organisé une semaine thématique sur le thème de l'eau à laquelle se sont associées les 900 élèves, du jardin d'enfants à la douzième classe.

Tous les pays sont confrontés au problème de l'eau : elle est insuffisante ou sale, selon les lieux. Une idée de l'école de La Haye : organiser des projets sur ce thème dans toutes les écoles, en préparation du 3^e Forum sur l'eau dans le monde au Japon en 2003. Une idée à suivre ? E-mail : vrijeschool@vsdenhaag.nl

Fédération des écoles Steiner en France 13, rue Gassendi 75014 Paris
Tél. 01 43 22 24 51 - Fax 01 43 22 14 29 - federation@steiner-waldorf.org - <http://www.steiner-waldorf.org>
Responsable de la publication : Jacques Dallé